



Caisse des Ecoles
77370 - Nangis
Tél. 01.64.60.52.67
Fax 01.60.67.53.17

COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix huit heures, s'est réuni le Comité de la Caisse des Ecoles en suite des convocations adressées le 04 avril 2018, sous la présidence de Madame Anne Marie OLAS.

Etaient présents :

Mme OLAS, M. VEUX, Mme BOUDET, M. GABARROU, Mme FERNANDES, Mme JEMAARI-BILLOUT, Mme NORMAND, Mme VAUTRIN, Mme GARET, Mme KOOTSTRA, M. DISCH

Excusés représentés :

M. BILLOUT par Mme BOUDET
Mme GALLOCHER par M. VEUX

Absents excusés :

Mme DUPINAY, Mme VALLEE, M. TAUPIN, Mme CANTAREL, Mme DINAUT

Absents

Mme BOUJIDI, Mme HOUMAD, Mme RICHEZ, Mme TAILLIEU, M. PLUVINAGE, Mme VIGNOT

2018/0011 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 DU RECEVEUR MUNICIPAL SUR LE BUDGET CAISSE DES ECOLES

Le Comité,

VU le décret n° 60 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le budget de la Caisse des Ecoles,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ARTICLE UNIQUE :

APPROUVE le compte de gestion dressé en ce qui concerne la Caisse des Ecoles, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018/012 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 CAISSE DES ECOLES

Le Comité,

VU le décret n° 60 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente présentant le compte administratif de la caisse des écoles de l'année 2017,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ARTICLE UNIQUE :

APPROUVE le compte administratif comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 010 123.97 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	980 595.87 €
Résultat antérieur	+ 24 141.96 €
Résultat 2017	+ 53 670.06 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	18 803.21 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	26 119.96 €
Résultat antérieur	+ 6 999.14 €
Résultat 2017	- 317.61 €

Reste à réaliser 2017

En dépenses	0,00 €
En recettes	0,00 €

Madame VAUTRIN : Les budgets sont établis de septembre à septembre ?

Madame OLAS : Non, les budgets sont établis en année civile, soit de janvier à décembre.

2018/013 - OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le Comité,

VU le décret numéro 60 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2017-006 de ce jour, par laquelle le Comité de la Caisse des Ecoles a approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Considérant l'excédent de fonctionnement que présente le compte administratif 2017, soit la somme de 53 670,06 €,

Considérant le déficit d'investissement que présente la clôture de l'exercice 2017 soit la somme de 317,61 €,

Considérant les restes à réaliser des dépenses et des recettes de la section d'investissement est néant.

VU le budget de la Caisse des Ecoles,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ARTICLE UN :

PREND ACTE du report sous l'imputation 001 aux dépenses de la section d'investissement, du déficit de clôture de l'exercice, soit la somme de 317,61 €.

ARTICLE DEUX :

PREND ACTE de l'état néant du report des restes à réaliser dépenses et recettes de la section d'investissement.

ARTICLE TROIS :

DECIDE de reporter sous l'imputation 002 aux recettes de fonctionnement, la somme de 53 352,45 €.

ARTICLE QUATRE :

DECIDE de reporter sous l'imputation 1068 aux recettes d'investissement, la somme de 317,61 €.

2018/014 - OBJET : APPROBATION DU BUDGET CAISSE DES ECOLES – ANNEE 2018

La Caisse des Ecoles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la caisse des écoles n° 2017/008 en date du 23 mars 2017 approuvant le budget de la caisse des écoles pour l'année 2017,

Vu la délibération de la caisse des écoles n° 2017/001 en date du 09 mars 2017 relative au débat des orientations budgétaires,

Considérant qu'il convient d'adopter un nouveau budget pour l'année 2018,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ARTICLE UNIQUE :

ADOPTÉ, chapitre par chapitre, le budget de la caisse des écoles s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- 936 470.00 € en section de fonctionnement ;
- 33 747.61 € en section d'investissement.

VOTE DU BUDGET**D E P E N S E S****FONCTIONNEMENT**

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
011	Charges à caractère général	263 680.00	13		
012	Charges de Personnel	615 600.00	13		
65	Autres charges gestion courante	26 000.00	13		
TOTAL	DEPENSES GESTION DE GESTION COURANTE	905 280.00	13		
67	Charges exceptionnelles	100.00	13		
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	905 380.00	13		
023	Virement à la section d'investissement	15 137.07	13		
042	Opérations d'ordre entre section	15 952.93	13		
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	31 090.00	13		
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES	936 470.00	13		

VOTE DU BUDGET

D E P E N S E S

INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
21	Immobilisations corporelles	33 430.00	13		
TOTAL	DEPENSES D'EQUIPEMENT	33 430.00	13		
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	33 430.00	13		
TOTAL	RESTES A REALISER	0.00	13		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	317.61	13		
TOTAL	Solde d'exécution d'inv. Reporté	317.61	13		
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 747.61	13		

VOTE DU BUDGET

R E C E T T E S

FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
70	Produits des services	11 600.00	13		
74	Dotations et Participations	871 517.55	13		
TOTAL	RECETTES GESTION DES SERVICES	883 117.55	13		
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	883 117.55	13		
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	883 117.55	13		
002	Résultat reporté	53 352.45	13		
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	936 470.00	13		

INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
10	Dotations fonds divers réserves	2 657.61	13		
TOTAL	RECETTES FINANCIERES	2 657.61	13		
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 657.61	13		
021	Virement de la section de fonctionnement	15 137.07	13		
040	Opérations d'ordre entre section	15 952.93	13		
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	31 090.00	13		
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	33 747.61	13		
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 747.61	13		

Madame OLAS : Suppression des dépenses de réparations, entretien bâtiments, locaux car ces dépenses étaient jusqu'à ce jour refacturées par la Ville à la Caisse des Ecoles.

De plus, ce ne sont pas des dépenses d'ordre pédagogique, la Caisse des Ecoles ayant vocation à intervenir principalement dans le cadre pédagogique.

Monsieur GABARROU : En ce qui concerne le nettoyage des vitres, ne faudra t-il pas prévoir un passage supplémentaire à l'école des Rossignots car il risque d'y avoir beaucoup de poussière avec les travaux de la future restauration.

Madame OLAS : Il y a un passage en février et un passage avant la rentrée, nous verrons si des besoins supplémentaires sont constatés.

Madame BUISSON-KOOSTRA : A quelle date commenceront les travaux ?

Madame OLAS : Nous avons eu une réunion avec l'architecte hier, le chantier débutera en octobre/novembre 2018 pour une livraison en juillet 2019, puis passage de la commission de sécurité et installation du mobilier en août 2019.

Madame OLAS : En dépenses d'investissements, nous avons de nombreuses demandes de rideaux, notamment dans les classes où sont utilisés les vidéoprojecteurs ; quelques demandes de mobilier, nous avons prévu une somme pour le cas où une classe devrait être entièrement équipée et du matériel de motricité.

Madame VAUTRIN : Les assurances pour les écoles sont-elles incluses dans le budget de la Caisse des Ecoles ?

Monsieur VEUX : Non, les assurances sont prises en charge par le budget de la Ville (bâtiments, véhicules et personnel). Le contrat a été renouvelé récemment pour trois ans.

Madame OLAS : Les écoles souscrivent elles-mêmes une assurance pour les sorties.

Madame BUISSON-KOOSTRA : Dans le cadre des travaux pour la restauration des Rossignots, qu'en est-il de la demande d'auvent devant l'école afin de s'abriter lors des entrées et sorties ?

Madame OLAS : Cela n'a pas été retenu car le coût est trop important. Toutefois, dans le cadre des travaux pour la restauration, un espace de 25 m² est prévu devant l'entrée de l'école maternelle à droite et une coursive afin que les élèves puissent rejoindre l'entrée de la restauration, en restant à l'abri.